



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Faculté des lettres et des sciences humaines
Département de plurilinguisme et didactique
des langues étrangères

Plan d'études
Master

Français langue étrangère / Français langue seconde (FLE/FLS)
Programme d'études secondaires - 30 crédits ECTS
2025

1. Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg.

Le présent document décrit l'organisation des études du programme d'études *secondaires* en *Français langue étrangère / Français langue seconde*. Les programmes d'études *approfondies* et de *spécialisation* en *Français langue étrangère / Français langue seconde* font l'objet d'un plan d'études spécifique, disponible sur le site web du département.

La réussite du programme d'études secondaires suppose la validation de 30 crédits ECTS dans le programme d'études secondaires *Français langue étrangère / français langue seconde*.

2. Description du programme

2.1 Description générale du programme

Le programme de Master *Français langue étrangère / Français langue seconde* (FLE/FLS) est consacré à un approfondissement des aspects didactiques et linguistiques de l'apprentissage et de l'enseignement du FLE/FLS en contexte plurilingue.

Le programme de master *Français langue étrangère / Français langue seconde* (en programme principal ou en programme secondaire) est équivalent aux modules suivants du certificat « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration » : « Formation d'adultes », « Didactique des langues étrangères et secondes », « Migration et interculturalité » (cf. <https://fide-info.ch>).

2.2 Structure générale du programme

Le programme comprend deux modules obligatoires de 15 crédits chacun qui ciblent les savoirs constitutifs du FLE / FLS.

2.3 Conditions d'admission

L'admission au programme d'études approfondies *Français langue étrangère / Français langue seconde* implique d'avoir obtenu un bachelor d'une université ou d'une Haute école reconnue par l'Université de Fribourg (voir règlement d'admission).

2.3.1 Admission sans conditions

a) Les étudiant-e-s ayant obtenu un diplôme de bachelor d'une université suisse dans une des branches suivantes seront admis-es sans conditions :

Langue et littérature françaises

Linguistique

Langue et littérature allemandes

Langue et littérature grecques modernes

Langue et littérature italiennes

Langue et littérature rhéto-romanes

Langue et littérature anglaises

Langue et littérature ibéro-romanes

Langue et littérature scandinaves

Langue et littérature slaves

Pédagogie curative
Psychologie
Sciences de l'éducation
Sociologie
Travail social et politiques sociales
BA d'une Haute école pédagogique suisse

b) Les étudiant-e-s ayant obtenu un diplôme de bachelor de l'Université de Fribourg (CH) dans un des programmes suivants seront admis-es sans conditions :

BA_LET *Français langue étrangère*

BA_LET *Deutsch als Fremdsprache*

BA_SI *Français langue étrangère*

BA_SI *Français*

BA_SI *Deutsch als Fremdsprache*

BA_SI *Italiano lingua straniera*

BA_SI *English*

BA LET *Français et allemand : bilinguisme et échange culturel*

c) Autres types de diplômes

Les étudiant-e-s avec d'autres diplômes suisse ou étrangers peuvent faire une demande d'admission auprès du Service d'admission et d'inscription de l'Université de Fribourg. Les demandes seront traitées individuellement.

3. Objectifs de formation

Les étudiant-e-s apprennent à analyser les cadres et les supports d'enseignement et d'apprentissage des langues, à en faire une expertise critique et à les adapter en fonction du contexte. Ils/elles apprennent également à maîtriser des méthodes de recherche empirique pour analyser d'une part le développement de compétences linguistiques, communicationnelles et interculturelles, et d'autre part les interactions dans un contexte éducatif.

4. Début des études

Ce programme peut être débuté au semestre d'automne et semestre de printemps. Il est toutefois conseillé de commencer au semestre d'automne.

5. Langue d'études

Les enseignements sont donnés en français. Les étudiant-e-s doivent donc passer leurs épreuves orales et écrites et rédiger leurs travaux en français.

Une bonne maîtrise du français (minimum niveau C1 selon l'échelle du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues - CECR) est requise. En cas de doute, le niveau de français est évalué par la personne responsable du programme. Les étudiant-e-s doivent en outre être capables de lire des textes scientifiques en anglais (niveau de compréhension écrite C1). Les cours de langues ne sont pas inclus dans le programme.

Des cours en allemand ou en anglais peuvent être choisis dans le cadre des séminaires et cours à choix. Les étudiant-e-s doivent dans ces cas avoir un niveau de langue suffisant pour pouvoir suivre ces cours ou séminaires.

6. Organisation générale

Le programme d'études secondaires *Français langue étrangère / Français langue seconde* est composé de 2 modules obligatoires de 15 crédits ECTS chacun.

Programme d'études secondaires	ECTS
Module 1 : FLE/FLS : Perspective linguistique	15
Module 2 : FLE/FLS : Perspective didactique	15
Total	30

7. Description des modules

Abréviations utilisées :

S : Séminaire, C : Cours magistral, E : Travail écrit, A : Autres

Module 1 : FLE/FLS : Perspective linguistique

Objectifs : Le module *FLE/FLS : Perspective linguistique* a pour objectif de former les étudiant-e-s aux dimensions linguistiques du FLE et du FLS. Les étudiant-e-s se formeront à la linguistique appliquée à l'enseignement du FLE/FLS selon différentes perspectives, celle de la linguistique de corpus dans une visée de l'enseignement du FLE à différents publics.

Le **travail de séminaire** se fait en rapport avec un cours ou un séminaire des deux modules. Il doit faire entre 9000 – 12 000 mots et suivre les « Consignes pour les travaux de séminaire » disponibles sous « Downloads » sur le site du département.

Note du module : La note du module 1 est la moyenne des notes de toutes les unités d'enseignement notées du module selon le tableau ci-dessous.

Remarque : Les étudiant-e-s ayant déjà validé le cours magistral du Module 1 dans leur cursus BA_FLE à Fribourg le remplacent par une unité d'enseignement de l'offre à choix. Il n'est pas possible de choisir une unité d'enseignement qui a déjà été validée dans le cadre d'un BA.

Module 1 : FLE/FLS : Perspective linguistique	ECTS Type Evaluation		
Cours BA/MA : Introduction à la linguistique appliquée	3	C	note
Utilisation des corpus dans la recherche et dans l'enseignement	3	S	note
Linguistique appliquée au FLE	3	S	note
Travail de séminaire	6	E	note
Total Module	15		

Module 2 : FLE/FLS : Perspective didactique

Objectifs : Le module *FLE/FLS : Perspective didactique* permet aux étudiant-e-s d'approfondir les dimensions théoriques et pratiques du français langue seconde. Ils/elles pourront développer leur capacité à construire des cours répondant à des besoins spécifiques, par exemple pour des personnes migrantes. Le stage permet de faire le lien entre les connaissances théoriques et la réalité du terrain. L'unité d'enseignement à choix touchera de préférence à la thématique du plurilinguisme dans ses dimensions cognitives et sociales.

Le **stage** constitue une expérience pratique dans le domaine de l'enseignement, de la recherche ou des relations internationales. Les objectifs sont la prise en charge d'une activité d'enseignement, de conception de projets didactiques ou de recherche. Le stage correspond à 90 heures effectives, soit environ 60 heures consacrées au travail de terrain et 30 heures à la rédaction d'un rapport.

Note du module : La note du module 2 est la moyenne des notes des unités d'enseignement notées selon le tableau ci-dessous.

Remarques : Le cours ou séminaire à choix (3 ECTS) peut être choisi parmi les unités d'enseignement données au sein du Département de plurilinguisme et didactique des langues étrangères, y compris le FLE. Les étudiant-e-s ayant déjà validé le cours magistral du Module 2 dans leur cursus BA_FLE à Fribourg le remplacent par une unité d'enseignement de l'offre à choix. Il n'est pas possible de choisir une unité d'enseignement qui a déjà été validée dans le cadre d'un BA.

Module 2 : FLE/FLS : Perspective didactique	ECTS	Type	Evaluation
Cours BA/MA : Didactique du FLE	3	C	note
Didactique du français sur objectifs spécifiques (FOS)	3	S	note
Approfondissement didactique du FLE/FLS	3	C	note
Stage	3	A	réussi/échec
Un cours ou séminaire à choix selon l'offre semestrielle	3	C/S	selon les modalités de l'unité d'enseignement
Total Module	15		

8. Modalités d'évaluation

8.1. Modalités générales d'évaluation

Les crédits ECTS sont attribués exclusivement sur la base de prestations d'études évaluées et jugées suffisantes. Les cours magistraux sont évalués par un examen écrit de maximum 2 heures à la fin du semestre. Pour les séminaires les modalités d'évaluation suivantes sont utilisées : contrôle continu avec ou sans examen (écrit ou oral), examen écrit, examen oral, travail écrit et exposé. La modalité précise d'évaluation de chaque séminaire proposé selon l'offre semestrielle est indiquée dans le programme des cours.

Les travaux écrits notés (travail de séminaire et rapports) doivent être rendus à la date convenue avec l'enseignant-e qui accompagne le travail en question. En cas d'évaluation

insuffisante le travail doit être revu sur la base des commentaires de l'enseignant-e et rendu une deuxième fois à une date convenue avec l'enseignant-e.

La réussite du programme d'études approfondies suppose la validation de 30 crédits ECTS. Les crédits ECTS exigés pour un module sont comptabilisés dès que l'étudiant-e a réalisé toutes les exigences prévues par ce plan d'études pour le module correspondant. Il n'est pas possible de compenser une ou plusieurs notes insuffisantes avec des notes appartenant au même module.

8.2. Échec définitif

Une évaluation non réussie peut être répétée une fois. A la suite de deux évaluations insuffisantes d'une unité d'enseignement obligatoire l'étudiant-e ne pourra pas poursuivre ses études dans le programme d'études secondaires en *Français langue étrangère / Français langue seconde* (échec définitif) et ne pourra pas suivre un autre programme de Master en *Français langue étrangère / Français langue seconde*.

8.3. Note finale

La note finale du programme d'études approfondies est constituée de la moyenne des deux modules du programme.

9. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Ce plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2025. Les étudiant-e-s ayant commencé leurs études selon l'ancien plan d'études peuvent les terminer avec cet ancien plan d'études jusqu'au semestre de printemps 2028. Ils/elles ont toutefois la possibilité (recommandée) de basculer dans le nouveau plan d'études sur demande et le seront automatiquement à partir du semestre d'automne 2028.